

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7304
17 mai 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 16 MAI 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication qui vous est adressée par M. Fazil Kutchuk, vice-président de la République de Chypre, en réponse à la lettre que vous a adressée M. Rossides, le 2 mai 1966 (S/7276) et dans laquelle il a tenté de justifier la nomination unilatérale par Mgr Makarios de deux Chypriotes grecs à des postes ministériels qui, aux termes de la Constitution, reviennent à des Chypriotes turcs.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,
(Signé) Orhan ERALP

M. Zenon Rossides, représentant à New York de la communauté chypriote grecque, a, dans une lettre qui a été distribuée au Conseil de sécurité le 2 mai 1966 (S/7276), donné une fois de plus une image déformée de la situation à Chypre, en reprenant l'idée, cent fois invoquée par les Grecs et dépourvue de tout fondement, d'une "rébellion des Chypriotes turcs". Il ne fait aucun doute que cette idée est absolument insoutenable, surtout après la révélation sensationnelle du quotidien chypriote grec "Patris", qui a récemment dévoilé la conspiration ourdie par Mgr Makarios en personne pour tenter de détruire par les armes la République de Chypre et d'annexer l'île à la Grèce.

De toute évidence, M. Rossides a beaucoup de peine à justifier les décisions illégales et inconstitutionnelles qu'ont prises les dirigeants chypriotes grecs en nommant des Grecs à des postes ministériels réservés aux Chypriotes turcs; il prétend que les Chypriotes turcs se seraient "retirés" du gouvernement de leur plein gré. En disant cela, il oublie qu'en décembre 1963, des Chypriotes grecs ont soumis à un tir nourri mon bureau et ma résidence puis ont fait plus tard irruption dans mon bureau de Nicosie, qu'ils ont saccagé, et que, pendant de nombreux mois, tout Turc qui s'aventurait hors des zones turques s'exposait à recevoir une balle, à être enlevé ou à être arrêté pour la seule raison qu'il était Turc. M. Rossides s'attendait-il réellement à ce que les Chypriotes turcs se rendent à leurs bureaux dans le secteur grec de Nicosie, au milieu de toutes ces atrocités.

M. Rossides ne dit pas non plus que les dirigeants chypriotes grecs ont usurpé l'autorité gouvernementale et agissent illégalement et inconstitutionnellement dans les zones contrôlées par les Grecs. La communauté turque, en revanche, fait de son mieux pour faire bénéficier ses membres d'une bonne administration sur tout le territoire de Chypre et pour exercer ses droits et ses pouvoirs conformément (dans la mesure du possible) à la Constitution du pays.

Il est étonnant que M. Rossides puisse déformer la vérité au point d'invoquer, à propos de la politique grecque d'expansionnisme, qui repose notoirement sur l'idée de l'unification raciale, "l'équilibre et l'égalité démocratiques", ce principe démocratique, reconnu par la Charte des Nations Unies, fournissant ainsi un prétexte à l'expansionnisme territorial ainsi qu'à l'oppression et à l'élimination d'une

fraction de la population d'un pays par une autre. Comment peut-on concilier les "principes universellement reconnus", auxquels se réfère si fréquemment M. Rossides, avec la déclaration qu'a faite Mgr Makarios au cours d'une interview accordée tout récemment, le 20 mars 1966, à l'Associated Press et dans laquelle il a dit ce qui suit : "si la solution du problème de Chypre devait reposer sur un compromis, ce ne serait pas une solution définitive et ni le Gouvernement ni les Grecs de Chypre ne sont prêts à renoncer à l'Enosis". Selon Mgr Makarios, donc, il ne saurait y avoir de compromis. Je me demande si M. Rossides se rend bien compte qu'en dehors du compromis, il ne reste d'autre solution que le recours à la force brutale, ce qui ne l'empêche pas de dire que "l'usage de la force ne peut plus désormais trancher aucune question ni résoudre aucun problème".

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Vice-Président de la République
de Chypre,

(Signé) Fazil KUTCHUK

Nicosie, le 14 mai 1966
